Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 115 (1979)

Heft: 36

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

36 1172 Montreux, le 16 novembre 1979

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif

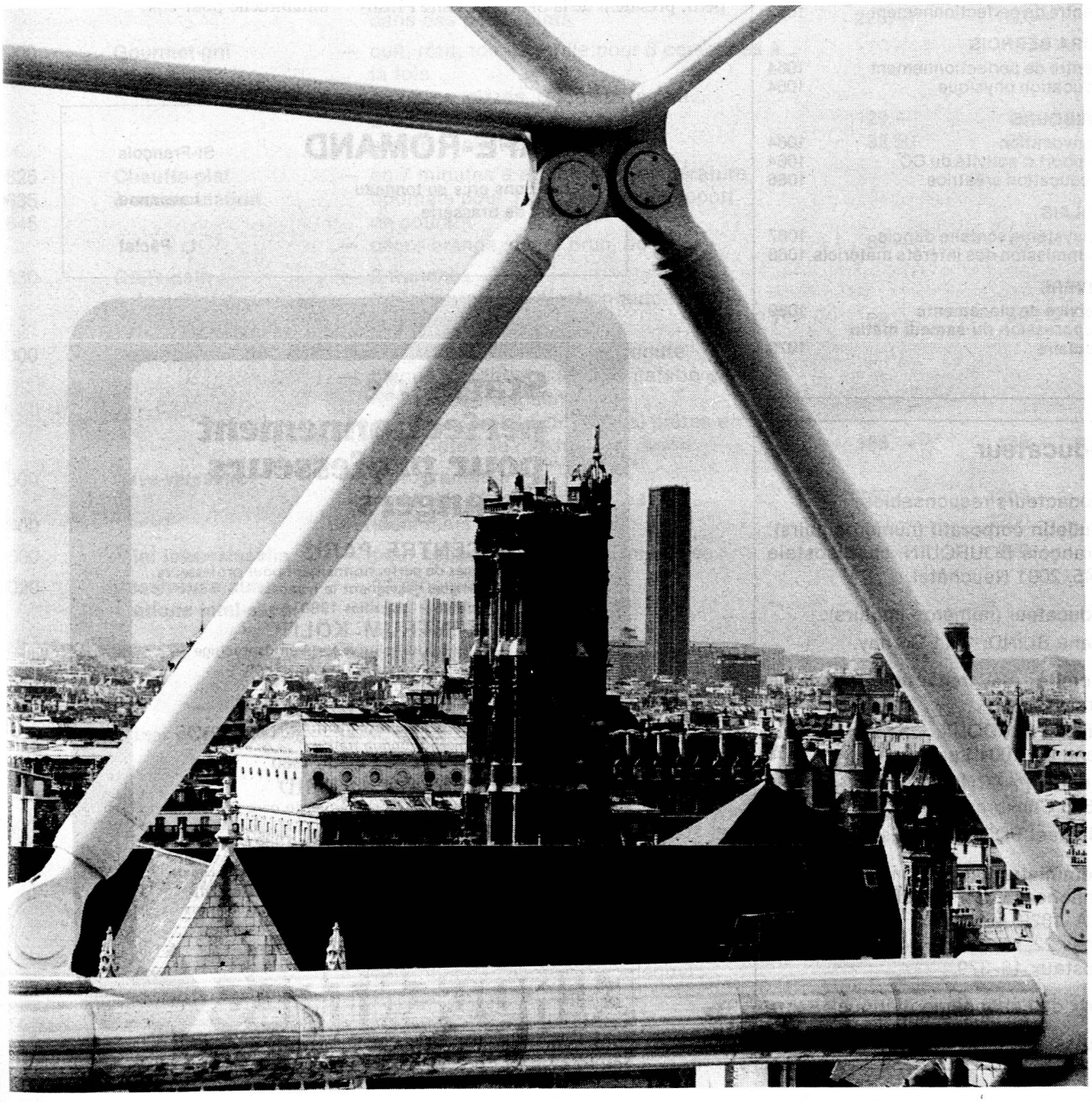

Photo Doris Vogt (tous droits réservés)

SOMMAIRE

RUBRIQUE ROMANDE
Visiteurs hongrois à l'IRDP 1054
Commission d'achats SPV 1055

VAUD
Le point (CC) 1057
Grand Conseil 1058
Tribune libre 1058
AVEPS 1059

GENÈVE
Lettre ouverte 1060
Communiqués 1060

NEUCHÂTEL
Editorial 1061
Comité central 1061

JURA
Nouveau président SEJ 1062
AJEPS 1063

JURA ET JURA BERNOIS
Centre de perfectionnement 1063

JURA BERNOIS
Centre de perfectionnement 1064
Education physique 1064

FRIBOURG
Convocation 1064
Rapport d'activité du CC 1064
L'éducation créatrice 1066

VALAIS
Le système scolaire danois 1067
Commission des intérêts matériels 1068

DIVERS
Service de placements 1069
Suppression du samedi matin scolaire 1070

éducateur

Rédacteurs responsables:

Bulletin corporatif (numéros pairs): François BOURQUIN, case postale 445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs): René BLIND, 1411 Cronay.

Comité de rédaction (numéros impairs):
Lisette BADOUX, chemin Clochetons 29, 1004 Lausanne.
André PASCHOUD, En Genevex, 1605 Chexbres.
Michael POOL, 1411 Essertines.

Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A.,1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux 18-379.

Prix de l'abonnement annuel:

Suisse Fr. 38.—; étranger Fr. 48.—.

RUBRIQUE ROMANDE

Visiteurs hongrois à l'IRDP

L'Institut romand de recherches et de documentation pédagogiques (IRDP), a reçu deux hôtes de marque, M. le Dr Joseph Voksán, professeur, secrétaire général du Comité central du syndicat des enseignants hongrois à Budapest, et M. le Dr Nicolas Marnáy, professeur et président de la commission de révision du compte de la FISE, à Budapest également.

Invités par la Société pédagogique romande à un voyage d'études pédagogiques en Suisse romande, les hôtes hongrois, accompagnés de M. Jean-Jacques Maspéro, président de la SPR, ont visité l'Institut romand et se sont entretenus avec son directeur, M. Jacques-A. Tschoumy, des modalités de coopération pédagogique intercantonale en Suisse romande, de l'innovation scolaire, de la coordination romande, ainsi que du rôle joué par les enseignants romands dans un mouvement de rénovation de l'enseignement. La structrue de l'IRDP a intéressé d'autant plus les hôtes hongrois que leur syndicat regroupe tous les enseignants, de l'enseignement préscolaire à l'Université, et que la procédure suisse romande, basée sur la coopération et la décentralisation des pouvoirs, est inhabituelle pour eux.

CAFÉ-ROMAND
St-François
Les bons crus au tonneau
Mets de brasserie
Lausanne
L. Péclat

Stages de perfectionnement pour professeurs étrangers

EUROCENTRE PARIS
Stages de perfectionnement pour professeurs étrangers enseignant le français
7 juillet — 26 juillet 1980

EUROZENTRUM KÖLN
Weiterbildungskurse für fremdsprachige Lehrer, die Deutsch unterrichten
14. Juli bis 2. August 1980

EUROCENTRO FIRENZE
Corsi di aggiornamento per insegnanti stranieri di lingua italiana
dal 14 luglio al 2 agosto 1980

EUROCENTRO MADRID
Curso de perfeccionamiento para profesores extranjeros de español
del 14 de julio al 2 agosto 1980

Si vous désirez mettre a jour vos connaissances de la langue que vous enseignez et vous initier aux méthodes et techniques d'enseignement les plus récentes, demandez notre dépliant spécial.

Fondation suisse
EUROCENTRES
1003 Lausanne · Passage Saint-François 12E
Tél. 021 / 22 47 45

COMMISSION D'ACHATS SPV

(Ouverte à tous les membres SPR)

ACTION DE FIN D'ANNÉE

Appareils électroménagers «Kenwood»

Référence	N° de l'article et indications sommaires		Prix indicatif	Prix CA-SPV
010080	**Friteuse**	— inoxydable, capacité 2 à 3 l	198.—	115.—
010200		— ordinaire, capacité 2 l	135.—	80.—
001670	**Batteur à main**	— 3 vitesses; accessoires pour fouetter, remuer, pétrir	67.—	45.—
020420	**Trancheuse**	— pour la viande, le pain, etc. — curseur de guidage et protège-doigt	125.—	90.—
010700	**Gril à double plaque**	— ouvert permet de griller viande, saucisse, légumes — fermé, mais avec distance entre les 2 plaques pouvant atteindre 6,5 cm, permet de gratiner, toaster, cuire directement ou dans des petits plats	228.—	165.—
010900	**Gourmet-gril**	— cuit, rôtit, toaste, grille pour 8 personnes à la fois — raclettes, pizzas, œufs sur le plat... avec 4 poellettes	129.—	90.—
		avec 8 poelettes, supplément	32.50	25.—
050625 050635 050645	**Chauffe-plat à accumulation**	— en 7 minutes a atteint une température optimale pour 1 h. sans nouvel apport de courant — décor orange, décor brun, désirée	69.—	45.—
010630	**Grille-pain automatique**	— 2 tranches — grillage réglable, éjection automatique — acier chromé	69.—	45.—
020000	**Machine à café filtre**	— temps d'échauffement: ½ minute — plaque chauffante, sous la cafetière, réglable indépendamment — contenance: 1,4 l (10 tasses) prêtes en 6½ minutes au maximum	186.—	135.—
200300	**Lave-vaisselle**	— 5 programmes — capacité: 10 couverts, encastré	1750.—	1200.—
200400		— idem mais isolé	1850.—	1260.—
200500	**Mini lave-vaisselle**	— pour célibataires et petits ménages	1190.—	820.—
500020	**Lessiveuse automatique mini-super**	— 14 programmes — 4 kg de linge sec — raccordement 220 volts — montée sur roulettes — 53/74 cm, profondeur 42 cm se range n'importe où aisément	1645.—	1130.—
001500	**Mixer «Chefette»**	(avec gobelet mélangeur et batteur)	120.—	85.—
		Supplément pour accessoires:		
		a) râpe (5 couteaux)	48.—	35.—
		b) moulin à café	25.—	15.—
		c) socle et terrine (pour pétrir)	65.—	45.—
001110	**Appareil ménager «Chef» électronique**	— élégant, stable, très solide — moteur super-puissant 450 watts — 4 pièces de raccordement — bol incassable — pétrin, batteur et malaxeur très étudiés Il peut, muni de l'accessoire adéquat: — hacher — couper — mélanger — pétrir — presser — râper — moudre — émincer		

— éplucher — ouvrir les boîtes		
— etc. — etc.		
Appareil de base blanc, rouge ou jaune (avec grand bol et batteurs)	466.—	325.—
Supplément pour accessoires:		
a) appareil de base avec mixer en sus	559.—	390.—
b) centrifugeuse	120.—	85.—
c) râpe verseuse	128.—	90.—
d) hachoir complet	93.—	65.—
e) terrine inox	95.—	65.—
f) presse-agrumes	47.—	30.—
g) éplucheuse	124.—	90.—
h) ouvre-boîte	49.—	35.—
i) moulin à café	87.—	60.—

Prospectus avec liste complète des accessoires disponibles sur demande.

— Les articles «Kenwood» ci-dessus sont **garantis** un an par la fabrique qui assure le service après-vente.
— Les **prix** sont entendus franco domicile ou la gare la plus proche.
— **Après le 10 décembre,** même si des demandes étaient encore satisfaites, les conditions seront modifiées.
— **Paiement** préalable ou à réception. Passé 10 jours, un supplément de Fr. 10.— au minimum sera exigé.
— Tous **renseignements complémentaires** au Secrétariat général SPV, Allinges 2, 1006 Montchoisi-Lausanne, tél. (021) 27 65 59 (le matin de préférence).

BULLETIN DE COMMANDE

A retourner jusqu'au 10 décembre 1979 à l'adresse suivante: CA - SPV, Secrétariat général SPV, Allinges 2, 1006 Lausanne

Mme, Mlle, M. Nom: _____ Prénom: _____

Rue et N°: _____

Localité: _____ Tél.: _____

Pour les membres SPR non SPV, canton: _____

Gare où adresser un colis ne pouvant être envoyé par poste: _____

Attention: pour les habitants d'une grande ville, Lausanne par exemple, une petite gare périphérique peut se révéler plus pratique.

Commande

Référence	**Nombre**	**Prix CA à l'unité**	**Prix total**

Contribution des membres SPR non SPV Fr. 10.— (Fr. 5.— pour un total inférieur à Fr. 50.—)

Total Fr. _____

Cette somme sera versée de suite ou dans les 10 jours suivant la réception de la marchandise au c.c.p. 10-12805 CA/SPV, faute de quoi elle sera majorée Fr. 10.— au moins.

Date: _____ Signature: _____

Le point des activités du CC

Le **Comité cantonal de la SPV** fonctionne donc, comme vous le savez, à 6 membres au lieu de 7, puisqu'un siège est resté vacant dès notre congrès de mai 1979.

Les séances de comité à proprement parler occupent régulièrement 5 lignes d'une heure dans notre agenda hebdomadaire. De plus, nous réservons une séance entière par mois pour recevoir les diverses personnes (ou groupes) qui œuvrent pour notre association et par conséquent dans l'intérêt de tous (délégations diverses, commissions, etc.). Il ne nous est en effet plus possible de fixer des entrevues à l'occasion des séances hebdomadaires du CC, tant la matière est abondante. Jugez plutôt, bien que les lignes qui suivent ne soient qu'un bref aperçu, donc très incomplet, des différentes activités de l'exécutif SPV.

Cours rapide pour maîtresses d'économie familiale: rien ne sera décidé sans consultation de la SPV. Ce problème ne concerne en fait qu'un très petit nombre de personnes.

Mathématique 2e année: un groupe s'est réuni pour l'examen de la 2e édition et d'un rapport de l'IRDP.

Pléthore - pénurie: tout le monde fut occupé à la rentrée d'été. Même après les périodes de service militaire, il semble qu'il continue à en être de même.

Commissions consultatives internes: comme annoncé dans le bulletin d'information 19 bis, le CC a organisé et mandaté 5 commissions non permanentes qui permettront d'y voir tout à fait clair, notamment en relation avec la regrettable affaire survenue suite au vote du congrès en faveur de la création d'un poste de 2e permanent. Cette «aventure» nous a beaucoup chagrinés et occupé de nombreuses soirées (préparation et envoi du bulletin spécial à chaque membre actif de notre société cantonale). Ces cinq commissions, dont deux sont déjà au travail, auront à traiter de (en abrégé):

- classification;
- statut horaire;
- moyens d'actions;
- école réformée;
- prospective et cotisations.

Nous souhaitons que le travail de la cinquantaine de collègues dévoués (et il n'est pas aisé de les dénicher tant chacun est chargé) aidera à trouver une issue satisfaisante pour l'ensemble de la SPV. Merci d'avance à ces collègues.

Commission d'achats: encartée dans l'envoi du bulletin spécial 19 b, vous avez trouvé une intéressante offre d'appareils ménagers Kenwood. Renseignements ou/et commandes directement au Secrétariat général SPV, ch. des Allinges 2, 1006 Lausanne.

Société pédagogique romande: le CC SPR se plaint avec insistance du coût toujours accru de l'«Educateur» dû à une surabondance de matière; aussi osé-je vous prier de vous rapporter aux chroniques romandes (relations des séances du CC SPR ainsi que rapport annuel paru dans l'«Educateur» N° 34 du 2 nov.) pour alléger ce billet.

Congrès culturel: il s'est déroulé le samedi 29 septembre dans la région d'Oron. Les collègues de cette petite section avaient mijoté un programme agréablement éclectique. Une bonne centaine de participants a passé un après-midi riche de contacts et de découvertes. Le soir, le repas fut servi en les augustes murs du vénérable château d'Oron.

Un chaleureux merci aux communes de Ropraz, Mézières et Oron et un grand bravo aux collègues de la section.

Les comités régionaux peuvent déjà songer à envisager l'organisation du Congrès culturel 80; c'est une aventure enthousiasmante, avouent volontiers ceux qui la vécurent.

Commission consultative de l'enseignement: 5 délégués de la SPV siègent dans cette commission nommée par le Conseil d'Etat. Durant cet automne, elle s'est notamment occupée du rapport sur l'opinion des enseignants en zone pilote, du nouveau livret d'aptitudes physiques, des divers points touchant l'enseignement à débattre au Grand Conseil. C'est une occasion supplémentaire pour la SPV de se faire entendre des autorités scolaires puisque le chef du Département (qui préside cette commission) y est entouré de ses chefs de service.

Office des fournitures scolaires: un nouvel horaire ne convenant guère aux enseignants a été mis en place. Le CC fera son possible auprès des services I et IV pour obtenir un accès facilité à Maillefer.

Commission pédagogique SPV: c'est une commission consultative interne à la SPV chargée de se prononcer sur les problèmes purement pédagogiques. Elle est particulièrement importante en cette époque de «cataclysmes». Le CC a vivement besoin de ses opinions. Or, on assiste à une diminution régulière de la participation. Aussi chaque membre a-t-il reçu une «relance». Il est donc possible que de la place soit désormais disponible dans cet organe important, répétons-le. L'examen des dossiers est intéressant, l'ambiance sympa; bref, si l'un(e) ou l'autre se sent attiré, qu'il s'adresse au président de sa section locale qui renseignera quant aux places disponibles.

Service primaire: le CC a abordé entre autres avec les responsables du service I les points suivants:

— programme environnement;
— problème SIPRI (collaboration DIP/SPV);
— programme math CIRCE III dans la période transitoire;
— compétences pédagogiques des directeurs communaux.

Questionnaire SPV: le questionnaire que vous avez reçu en septembre avec le bulletin d'information 19 (lequel est à conserver précieusement pour les renseignements pratiques qu'il contient) a connu un certain succès. Près de 400 collègues y ont répondu. Le dépouillement sera rendu pénible par la très grande quantité de contradictions relevées. Les cinq commissions mises sur pied (cf. plus haut) s'inspireront de vos réponses pour leur travail.

Sections locales: chaque membre du CC est délégué dans 3 ou 4 sections régionales; cette liaison est indispensable. Chaque section organise au moins deux assemblées générales par an. Nous nous permettons à nouveau d'insister auprès des comités de section pour qu'ils veillent à consulter «leur» délégué du CC en priorité sur la date prévue.

Congrès 80: la date retenue pour cette importante manifestation de notre vie corporative est le samedi 7 juin. A relever dans votre nouvel agenda!

Chères et chers collègues,

En ces temps pédagogiquement et «syndicalement» troublés (toute solution se trouble en remuant!), la SPV doit rester forte, ferme et unie. Elle doit éviter de se laisser intoxiquer, en conservant la tête froide (gare aux tartes à la mode!); elle doit surtout surveiller toute velléité de «bringues» internes qui sont extrêmement nuisibles à la bonne marche de notre association.

Richard Pasche.

Grand Conseil

Trois seuls objets, à notre connaissance, intéressant directement l'enseignement ou les enseignants primaires sont à l'ordre du jour de la prochaine session du Grand Conseil.

BUDGET

A cette occasion, il sera fait allusion à la politique salariale du Conseil d'Etat et à l'indexation des traitements à partir du 1er janvier 1980 (5 à 6%, minimum de Fr. 1500.—).

MESURES DE SÉCURITÉ ET D'HYGIÈNE DANS LES ATELIERS SCOLAIRES DE TRAVAUX MANUELS

(Réponse à une motion.)

CAISSE DE PENSION

Une fois encore le projet, s'il fut soumis aux associations, ne leur laissait qu'un délai beaucoup trop bref pour qu'une consultation hors comité fût possible!

Voici quelques-uns des articles proposés aux députés et qui nous ont semblé particulièrement intéressants:

Pensions minimales

Art. 19bis. — Les pensions prévues aux articles 32, al. 1, première phrase, 34, al. 1, 37 et 38, adaptées à l'indice 100,69 (septembre 1977 = 100) des prix à la consommation, non compris le supplément temporaire mentionné à l'article 77, s'élèvent au minimum à

- *8200 francs s'il s'agit d'une pension d'invalidité,*
- *6250 francs s'il s'agit d'une pension de veuve.*

La pension minimale d'invalidité peut cependant être réduite dans les cas des articles 20 et 21.

Le montant de la pension minimale est réduit proportionnellement lorsque l'affilié était assuré sur la base d'un traitement partiel (art. 5, al. 1). Il en va de même dans les cas d'application de l'article 36.

Le présent article n'est pas applicable aux pensions calculées selon le tableau Ibis.

Adaptation au renchérissement

Art. 19ter. — Les pensions en cours sont adaptées au renchérissement selon le système prévu par l'alinéa 1 de l'article 54 du statut.

d) Enfant d'invalide

Art. 33. —

Al. 3: L'enfant du retraité est assimilé à un enfant d'invalide.

Garantie de l'Etat

Art. 99. —

Al. 5: Le Conseil d'Etat, sur préavis du Conseil d'administration, peut autoriser la Caisse à prélever sur le fonds tout ou partie des allocations de renchérissement ne pouvant être supportées par celle-ci en vertu de l'article 99a). En cas d'insuffisance du fonds, l'Etat garantit le versement des allocations de renchérissement.

Capital pilote

Art. 99a). — Les allocations de renchérissement sont supportées par la Caisse pour autant que le capital inscrit au bilan, diminué du montant devant couvrir les prestations futures des anciens déposants d'épargne visés par le régime dérogatoire de l'article 110, soit supérieur au capital pilote.

Le capital pilote est égal au montant le plus élevé résultant de l'une des deux multiplications suivantes:

- *12,5 fois l'ensemble des cotisations annuelles mentionnées à l'article 13, enregistrées durant l'exercice;*
- *10 fois le montant des prestations servies effectivement durant l'exercice (art. 18), compte tenu des allocations de renchérissement.*

Le capital pilote est calculé en tenant compte des éléments comptables de l'exercice précédent.

Bilan technique

Art. 100. — Le bilan technique est établi par catégories d'assurés et de pensionnés au moins tous les quatre ans. Il est calculé au taux de 4% l'an.

Art. 101. — Si le bilan technique, analysé en caisse ouverte, abstraction faite des versements opérés par l'Etat en application de l'article 99, démontre que la définition du capital pilote selon l'article 99a) conduit à un déséquilibre, le Conseil d'Etat doit proposer au Grand Conseil les mesures d'adaptation adéquates.

Ainsi donc, l'indexation des rentes au coût de la vie, qui existe depuis longtemps dans les faits, figurerait dorénavant dans la loi. L'Etat qui en assumait jadis la totalité du coût, puis, depuis quelques années, la moitié seulement, n'interviendrait plus que si la Caisse puis le Fonds de compensation étaient incapables de le faire.

Secrétariat général SPV

TRIBUNE LIBRE

Triple licenciement à l'EPCL

(Ecole professionnelle commerciale, Lausanne)

Tiré du «Bulletin SVMEP» de septembre 1979, à la suggestion du Comité de cette association sœur, nous publions de larges extraits d'une information concernant un triple licenciement. Le CC a fait part à la SVMEP de son soutien dans le cadre de la Fédération. Quant à nos lecteurs, nous les laissons juger...

Monique S.

Entre mi-mai et mi-juin 1979, trois maîtres d'enseignement professionnel commercial A se sont vu signifier leur licenciement pour courant août 1979, sans la moindre explication. Ces collègues travaillaient respectivement depuis 7 ans, 4 ans et 2 ans et demi à l'Ecole professionnelle commerciale de Lausanne. Ils étaient engagés par des contrats de droit privé, signés par M. le chef du Département AIC. Ces trois contrats avaient été renouvelés pour une durée indéterminée en 1978, par M. le chef du Département AIC.

Bien que n'étant pas partie au contrat, le Conseil de l'EPCL s'est arrogé le droit d'envoyer les lettres de licenciement.

Par ailleurs, le dit Conseil engageait de nouveaux maîtres pour la rentrée d'août!

Après l'audition des trois licenciés, votre comité a demandé une entrevue à M. le chef de département. Cette entrevue a eu lieu le jeudi 5 juillet.

Nous avons été stupéfaits par la pauvreté des griefs adressés à nos trois collègues et avons eu la pénible impression d'assister à un acte de pur autoritarisme gratuit de la part des responsables de l'EPCL.

L'avocat d'une part, votre comité d'autre part, ont réagi immédiatement.

Malheureusement, dans sa séance du 11 juillet 1979, le Conseil d'Etat entérinait les propositions de licenciement pour fin septembre.

L'affaire est vraiment peu claire; le Service de la formation professionnelle a même refusé à l'avocat la possibilité de consulter les dossiers de ses clients; l'avocat a fait recours contre cette décision surprenante!

Cette affaire est particulièrement inquiétante pour les quelques milliers d'employés sous contrat de droit privé engagés par l'Etat; alors que le contrat privé devrait garantir une certaine sécurité de l'emploi, on doit constater qu'il peut hélas en être autrement!

Votre comité suit l'affaire de près.

AVEPS

Aux amateurs de ski de fond - ski en famille

Chapelle des Bois: petit village français à la frontière suisse (Risoud). Relief et climat typiquement nordiques. 70 km de pistes tracées et entretenues. Enseignement par des moniteurs diplômés d'Etat.

Stage: du mercredi 2 janvier en fin d'après-midi au samedi 5 janvier 1980 en fin d'après-midi.

Prix: 435 francs français comprenant:
- carte ANCEFSF,
- hébergement en chambres de 4 à 6 lits (chambres à 2 lits avec supplément),
- restauration soignée,
- enseignement du ski de fond **pour tous les niveaux**,
- accès à toutes les pistes tracées en boucles de 2, 3, 5, 8, 10 et 15 km,
- équipement complet, farts,
- animation des soirées,
- miniclub pour enfants de 2 à 5 ans.

Réductions: pour enfants, familles de plus de 3 enfants, pour ceux qui utilisent leur propre matériel.

Renseignements et inscriptions: par écrit chez: Henri Clot, instituteur, Chantavril 3, 1260 NYON, tél. 022/61 94 69.

Profitez de cette offre exceptionnelle. Le stage 78-79 a connu un grand succès. Cette année il y a davantage de places mais les premiers inscrits seront les premiers servis.

Le chef technique hiver:
P.A. Mérinat

Ski première neige hiver 79-80

L'AVEPS organise à Bretaye un week-end à ski les 15 et 16 décembre 1979. Ce cours a pour but une révision de la technique, une remise en condition personnelle. Ce cours est ouvert à tous les membres du corps enseignant. Profitez d'une bonne remise en jambes au seuil de la saison d'hiver 79-80.

Coût, tout compris: membre AVEPS Fr. 60.—
non membre Fr. 65.—

Renseignements et inscriptions jusqu'au 10 décembre 1979 auprès de Jacques Montangero, Dents-du-Midi 41, 1860 Aigle. Tél. (025) 26 11 41.

ASSOCIATION DES MAÎTRESSES ENFANTINES ET SEMI-ENFANTINES VAUDOISES

Assemblée générale

le 21 novembre à 14 h. 30, à la Salle du Rond-Point, Beaulieu.

CONGRÈS SPV

7 juin 1980

CINÉMA MÉTROPOLE, LAUSANNE

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS SPV

7 mai 1980

Rédactrice de la rubrique vaudoise:
Mlle Monique Schafroth, Praz-Bérard 13, **1844 Villeneuve. Tél. (021) 60 12 09.**

VOIR AUSSI COMMUNIQUÉ DE DERNIÈRE HEURE EN PAGE 1070

Ecole pédagogique privée

FLORIANA

Pontaise 15, Lausanne - Tél. (021) 36 34 28

Direction: E. Piotet
Excellente formation de
JARDINIÈRES D'ENFANTS
et d'
INSTITUTRICES PRIVÉES

HAWE®
PELLICULE ADHÉSIVE
FOURNITURES
DE BIBLIOTHÈQUES
HAWE Hugentobler + Vogel
3000 Berne 22, tél. 031 42 04 43

Belet & Cie, Lausanne
Commerce de bois. Spécialiste pour débitage de bois pour classes de travaux manuels.
Bureau et usine :
Chemin Maillefer, tél. (021) 37 62 61,
1052 **Le Mont/Lausanne.**

CH-2006 Neuchâtel
Ch. des Valangines 3
Tél. 038/ 25 32 08

SACO SA LAINERIE
et ses matières pour l'artisanat
Grand choix: rouets, fuseaux, cardes ● 99 sortes à filer ● Cardage ● Métiers à tisser ● Dentelles ● Fils fins à géants: laine, soie, coton, lin ● Tissus spéciaux ● Mat. pour batik et bougies ● Savons de Marseille.
Toujours nouveautés, prix directs, magasin, vente par correspondance, catalogue gratuit.

Lettre ouverte... Lettre ouverte...

A la suite de l'article « L'école de Châtelaine fait tomber les cloisons », paru au début septembre dans la « Tribune de Genève » (rubrique « Education »), il nous a paru nécessaire de préciser certains points.

En effet, nous avons ressenti un certain malaise devant le panégyrique dressé par une journaliste bien intentionnée. Il est toutefois intéressant que les projets proposés par les enseignants eux-mêmes donnent lieu à une information dans la presse au même titre que ceux du Département de l'instruction publique. C'est pourquoi nous remercions vivement Viviane Epiney de son initiative.

S'il est vrai que l'atmosphère des récréations est généralement détendue, les bagarres n'en sont pas absentes... et c'est heureux!

Quant à notre méthode de travail, enfants et enseignants y prennent, il est vrai, plaisir, sans que nous puissions éviter les contraintes inhérentes à notre institution (programmes, horaires, notes, etc.).

Nous ne pouvons donc pas, comme le sous-entend l'article, tenir réellement compte du rythme de chacun. C'est l'un de nos objectifs, mais ce n'est pas encore notre pratique.

Quoi qu'il en soit, si nous pouvions un jour supprimer les contraintes précitées, nous ne prétendons pas que notre manière de travailler serait la panacée!

La forme de travail en équipe que nous pratiquons est une formule parmi d'autres qui demande effectivement un investissement considérable (affectif, temps), mais qui ne convient pas à toutes les personnalités. Aussi, nous sommes conscientes que d'autres équipes et d'autres enseignants isolés travaillent dans le même sens afin d'offrir un enseignement mieux adapté au développement de l'enfant.

Nous pensons, pour conclure, que la valeur d'un enseignement dépend avant tout du plaisir et de l'intérêt que le maître porte à son métier.

L'équipe pédagogique de Châtelaine.

Communiqués

SOCIÉTÉ GENEVOISE DE TRAVAIL MANUEL ET DE RÉFORME SCOLAIRE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
Lundi 19 novembre 1979, à 17 h. 30

Salle de travaux manuels de la nouvelle école de Collonge-Bellerive (1er étage)

Ordre du jour:

17 h. 30 Brève partie administrative. Présentation de l'ouverture d'un atelier réservé au corps enseignant.
18 h. Projection de films concernant les activités créatrices.
19 h. Repas à l'Auberge de Vésenaz. Prière de s'inscrire auprès d'A. Boget, tél. 33 90 64.

Pour le comité:
A. Boget - J. Cugno - J. Vigny.

VOTRE VILLA A FORFAIT TOTALEMENT **sur mesure**

Cachet remarquable, construction soignée, très bien isolée, prix et financement très intéressants. Et si vous aimez bricoler, faites vos finitions vous-mêmes (peinture, tapisserie, etc.) et diminuez le coût de construction.

Pour tous renseignements, tél. 021/93 44 90.

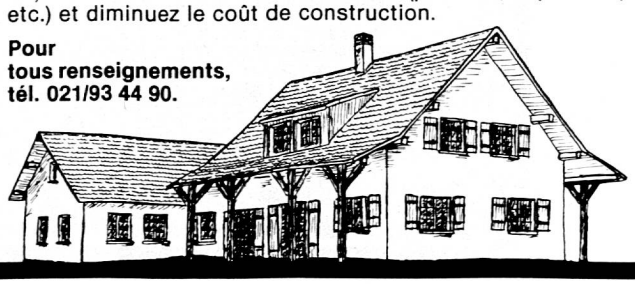

KONTAKT/CONTACT
CH-4411 LUPSINGEN

PROBLÈME D'HÉBERGEMENT?
Ecrivez-nous: qui, quand, quoi, combien?
Vous atteindrez plus de 180 maisons de colonies de vacances en Suisse, gratuitement.
contactez CONTACT
4411 Lupsingen.

PRIX PRIX PRIX PRIX

La date de clôture de la récolte des signatures de l'initiative approche.

Vous étiez plus de 500 à voter la suppression des prix en février 1979: Trouvez chacun 10 signatures et retournez vos listes à la SPG (CP 256, 1211 Genève 11).

Egalité de traitement enfantines - primaires

Nous avons reçu de la présidente de la Commission des finances du Grand Conseil l'assurance que ce sujet serait traité en priorité lors de la séance de novembre de cette commission. Le sujet devrait vraisemblablement être soumis à la décision du Grand Conseil dans sa session de décembre.

Rédactrice de la rubrique genevoise:
Mme Liliane Urben, c/o SPG, bld Georges-Favon 14, **1204 Genève.**
Tél. (022) 29 26 60.

Editorial

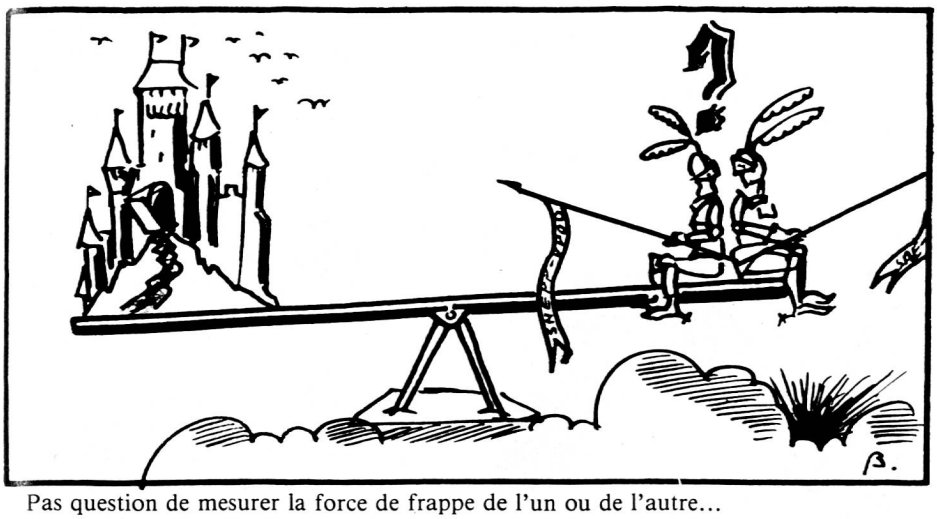

Pas question de mesurer la force de frappe de l'un ou de l'autre...

Pas question de carnage réciproque...

Pas question de heurter timidement ou avec arrogance à la porte de qui nous a renvoyés pour mendier ou exiger avec fracas une quelconque réaffiliation soumise et repentie...

Pas pour le moment du moins...

Pas question de démissionner et de filer par la tangente...

Il serait bien plus opportun et bénéfique pour **les deux syndicats** frappés **tous deux** d'insuccès notoires ces derniers temps (quoi qu'on en puisse dire ici et là) de trouver un moyen terme, une apparence d'unité en présentant des revendications, voire des positions **coordonnées...**

Il est permis de souhaiter qu'à long terme nous sortions du Moyen Age et que les deux chevaliers quittent leur armure, revêtent une tenue plus... souple et piquent un galop d'essai à travers la forêt des revendications pédagogiques et sociales, fassent un arrêt, se réoxygènent, manient le sextant pour découvrir à quel point il aurait été plus logique, vis-à-vis des autorités politiques cantonales et communales, de l'opinion publique, de nos collègues passés maîtres dans la valse hésitation (qui permet aussi de ne pas — ou de ne plus — payer de cotisations), de nos futurs collègues qui pour un certain temps encore devront «subir» les représentants de deux syndicats, ces Normaliens pour qui **une** association suffirait, ces Normaliens qui, qu'on ne le veuille ou pas, seront nos successeurs tôt ou tard, à quel point il eût été plus efficace d'accorder nos oriflammes...

J.-P. Burri.

Comité central IV

Séance du 26 octobre 1979

Séance très importante. Herbert Zill, président de la section du Val-de-Travers est présent, ainsi que Jean-Jacques Bolle, président de l'assemblée générale du SAE-SPN.

Au fur et à mesure que le débat se développe, les arguments favorables à un retrait du recours déposé auprès du Tribunal du Val-de-Travers semblent l'emporter sur les «avantages» à porter devant tout un chacun nos divergences internes.

L'assurance donnée à la section recourante qu'une prochaine assemblée générale d'automne donnera à chacun l'occasion de préciser son opinion quant aux modalités de collaboration avec nos collègues du SNEPP-VPOD (le principe n'étant plus absolument réfuté) encourage notre collègue Zill, au nom de sa section, d'accepter de retirer le recours au tribunal.

Cette AG cantonale a été fixée au mercredi 12 décembre, à CESCOLE en 5 à 7.

Au cours de cette assemblée, nous devrons également nous décider quant au(x) montant(s) de la cotisation 1980. Nul doute que la prochaine assemblée des délégués de la SPR nous donnera des renseignements fort utiles à ce sujet.

FORMATION DES JARDINIÈRES D'ENFANTS

Une commission élargie va se repencher sur ce problème ainsi que sur celui du programme qu'adoptera notre Ecole normale dans sa tâche de formateur de nos futures collègues enfantines.

DÉCHARGES HORAIRES BALAYÉES...

Le DIP n'a pas opposé une très longue résistance aux divers milieux qui exerçaient des pressions très vives pour qu'on annule les décisions prises quant aux décharges accordées aux instituteurs souhaitant se perfectionner à l'université. Qu'en pensez-vous? A titre d'exemple, nous nous permettons de vous suggérer quelques hypothèses: aurait-on exercé des pressions aussi «dynamiques» sur des acquis socio-professionnels accordés officiellement à des maîtres licenciés ou à des professeurs d'université? Auraient-elles été «écoutées» si attentivement? L'ambiance pré-électorale a-t-elle pu jouer un rôle? Aurait-on craint un retour de la pénurie d'enseignants au cas où trop d'enseignants enthousiastes auraient «définitivement basculé» à l'université? Certains des auteurs des recommandations «annulatrices» auraient-ils craint des retombées «politico-actives» et que celles-ci n'atteignent la cote rouge dans l'échelle de M. Wilhelm Conrad Röntgen? Ce ne sont que des hypothèses. Saisissez le point «divers» de la prochaine AG cantonale pour encourager le CC à continuer le dialogue avec les divers partenaires intéressés afin que 1980 soit moins contestée que 1979...

COLLOQUE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Nos collègues Isabelle Robert et G.-A. Monnier ont accepté de représenter le SAE-SPN dans cet organisme.

ENTRETIEN DIP - SAE-SPN

La date en a été fixée par le chef du département: mercredi après-midi 21 novembre 1979, au Château.

ÉCOLE NORMALE

Nous aurons l'occasion de présenter notre syndicat à la volée des aînés le vendredi 23 novembre 1979.

REMPLACEMENTS DANS LE PRÉSCOLAIRE

Les indemnités versées aux jardinières d'enfants fonctionnant au titre de remplaçante sont si dérisoires que nous ne pouvons prendre le risque de les publier ici...

Le délai de trente jours observé par l'office chargé des paiements est peut-être explicable administrativement mais pratiquement difficilement supportable pour nos collègues.

Nous tenterons de corriger la trajectoire dans ce domaine si «communalisé»...

J.-P. Burri.

Paul Möckli, nouveau président du SEJ

Cent dix collègues assistaient à l'assemblée générale extraordinaire du SEJ qui s'est déroulée le mercredi 31 octobre à Bassecourt sous la présidence de Paul Simon. A l'ordre du jour: l'élection d'un nouveau président pour remplacer Marc-Alain Berberat, qui quitte le Jura pour occuper le poste de secrétaire-général adjoint de la CMOPE. A l'unanimité et par applaudissements, l'assemblée a désigné le seul candidat en lice, Paul Möckli, maître de lycée à Porrentruy, qui était proposé par le comité.

En préambule, cinq membres du comité présentèrent en des rapports fouillés l'activité de l'exécutif du syndicat depuis sa création au début de cette année: Marc-Alain Berberat (relations avec le Service de l'éducation et problèmes posés par la création du canton); Paul Möckli (chômage); Pierre Ielmi (caisse de pension); Liliane Schöni (centrale de remplacement); René Bilat (assurances et secrétariat). Nous ne reviendrons pas sur ces rapports déjà présentés à la dernière assemblée des délégués et résumés dans le N° 34 de notre organe corporatif.

«Il était important, dit le président sortant, que le comité ne vînt pas les mains vides devant vous, c'est pourquoi, après une mûre réflexion, il a décidé de vous proposer Paul Möckli comme nouveau président.»

Les critères retenus par le CC sont l'intérêt marqué que celui-ci a montré pour les problèmes pédagogiques et syndicaux depuis qu'il œuvre à l'exécutif; le fait qu'il soit parfaitement au courant des dossiers déjà constitués, qu'il soit un élément d'unité entre les différentes associations. Ancien membre de la commission des statuts du SEJ, il a démontré dès son arrivée au CC son esprit d'initiative et ses interventions ont été fort remarquées lors des rencontres avec les représentants du gouvernement. Très habile débatter, syndicaliste dans l'âme, il est l'un des principaux artisans des succès obtenus jusqu'à ce jour.

Aucune autre proposition n'étant faite par l'assemblée, celle-ci désigne Paul Möckli comme nouveau président du SEJ. Elle s'exprime à l'unanimité et par de chaleureux applaudissements. Paul Möckli remercie: «Je suis touché, dit-il, par cette marque de sympathie. Je continuerai à me battre pour le maintien de notre statut. Le problème du chômage est l'un des plus aigus que nous aurons à résoudre. Nous devrons essayer dans ce domaine de nous solidariser avec les autres travailleurs. Nous aurons aussi à mettre en place un institut pédagogique qui nous donnera satisfaction. Nous participerons au débat sur l'Ecole à tous les niveaux afin qu'elle soit un service public. Nous améliorerons l'information afin qu'elle circule entre les associations et entre les membres.»

Paul Möckli est né en 1940 à Lausanne. Il a fréquenté l'école primaire, le progymnase et le gymnase à Bienne. Après un séjour d'étude aux USA, il a poursuivi des études en mathématiques à l'Ecole polytechnique fédérale à Zurich, études qu'il a interrompues pour entrer à l'Université de Neuchâtel où il a obtenu une licence en lettres. Il a enseigné à l'Ecole normale de Bienne de 1966 à 1968, puis a fonctionné comme directeur-adjoint de la bibliothèque municipale de cette ville.

Depuis 1969, il enseigne le français au Lycée de Porrentruy. Excellent sportif, il évolue au sein du basket-club de cette cité, club qu'il a créé en 1972.

Marié, il est père de trois enfants.

Il fallait aussi remercier le président sortant. C'est René Bilat qui s'en chargea au nom du CC. Il le fit pour l'intense activité que Marc-Alain Berberat déploya au cours de ces quelques mois cruciaux de la mise en place du SEJ: «Nommé par acclamations lors de l'assemblée générale du 23 janvier 1979, dit-il, il s'est révélé dès le début de sa trop courte carrière un président de grande valeur. Attentif à tous les problèmes, ouvert à toutes les suggestions, il a mis ses remarquables compétences au service du SEJ et, à travers celui-ci, au service de l'Ecole jurassienne et des enseignants. Doué de beaucoup d'entregent, possédant un esprit de synthèse peu commun, il sait hiérarchiser les problèmes et leur chercher une solution dans les limites du possible. Personnalité connue, il est écouté dans les plus hautes sphères, autant au niveau cantonal qu'à celui de la SPR. Avec ses collègues du CC, il s'est employé à promouvoir des séances de travail avec le département de l'Education, le ministre et ses collaborateurs. Ses compétences ont été reconnues au plus haut niveau, puisque la Conférence mondiale des organisations professionnelles de l'enseignement l'a appelé au poste de secrétaire-adjoint. Le SEJ le félicite pour la promotion dont il est l'objet. Mais si l'honneur qui lui est fait rejaillit sur notre syndicat et sur notre République, nous ne pouvons cacher notre regret de le voir quitter notre association, l'école jurassienne et le canton qu'il a si loyalement servis de toute son intelligence et de tout son cœur.»

Des vœux en guise de testament

«Si comme vous venez de l'affirmer le SEJ a fait du bon travail, répondit Marc-Alain Berberat, et si dès le départ il a su faire face aux nombreux problèmes tant pédagogiques que syndicaux, c'est à toute l'équipe du CC que vous le devez, à tous ceux qui se sont engagés sans compter pour que soit poursuivi l'immense travail de notre ancien comité provisoire, pour que l'esprit donné par mon prédécesseur Pierre Ielmi ne s'éteigne pas.»

Il parla ensuite de l'avenir, qui est «une lutte soutenue pour l'amélioration constante de l'éducation dans ce canton, une lutte soutenue pour l'édification d'une Ecole jurassienne qui corresponde aux élans généreux de la Constitution.»

Il parla de la réforme de la formation des maîtres jurassiens qui devra aller dans le sens d'un rapprochement de tous les ordres d'enseignement. «A l'instar de toutes les organisations professionnelles, les enseignants, par leur syndicat, doivent revendiquer d'être associés à tous les niveaux de la réflexion et du travail qui conduira à la réforme. Il devront être représentés en tant que tels dans tous les groupes ou commissions qui seront prochainement créés. Ils ont leur mot à dire tant en ce qui concerne

la structure que les contenus qui caractérisent la nouvelle formation.»

Il parla des difficultés économiques qui ne sont pas propres au Jura, de la délicate phase des réélections d'août prochain, où le SEJ, «comme il a déjà su le réaliser en mars dernier pour les enseignants aux écoles de l'Etat, devra savoir constituer un front commun derrière les collègues qui ont de quoi redouter une mise au concours de leur emploi.»

Il parla des enseignants chômeurs: «Jamais la solidarité n'aura été aussi nécessaire. Une solidarité qui doit s'exercer dès ce jour en faveur tout d'abord de nos collègues sans place qui, s'ils se sentent lâchés maintenant, n'auront que peu d'hésitation plus tard à entrer dans le jeu des briseurs de grève ou d'interdits.»

Ces éléments sont en nombre suffisant pour que Marc-Alain Berberat en appelle à **l'unité du SEJ envers et contre tout**. Il rappela que le SEJ connaît une exclusivité unique en Suisse, celle de regrouper, pour les deux volets de son action, les enseignants de l'école enfantine au lycée. C'est une unité difficile à conserver, parce que la corporation regroupe des personnes de formation, de privilèges et de statuts matériels différents, mais une unité possible si chacun, dans chaque corporation, est prêt à faire les concessions indispensables. «Il serait regrettable, profondément regrettable, que le SEJ, dans sa phase expérimentale, soit victime d'inévitables forces centrifuges. Il semble que nos structures, notre assemblée bicamérale, et le rôle que peuvent y jouer nos associations, devraient compenser l'effet de telles forces et permettre un sain équilibre.»

«Des vœux en guise de testament...»

Tout était dit! Le président sortant remercié encore par la remise d'une channe jurassienne, Mme Berberat fleurie.

Dans les divers, Pierre Petignat, président de la section de Delémont, félicita le comité pour son travail, et souhaita que la nomination du président soit compensée par l'arrivée à l'exécutif d'un membre d'une association non encore représentée à l'exécutif.

Pierre Ielmi, par un sondage exprès, opéré au nom du CC, constata que l'unanimité se faisait pour l'envoi, à chaque enseignant, de la «Feuille officielle scolaire», et non plus seulement, comme c'est le cas, à chaque collège.

A. Babey

ÉCOLE PRATIQUE DE RADIO ET D'ÉLECTRONIQUE S.A.

avenue du Tribunal-Fédéral 31
1005 LAUSANNE

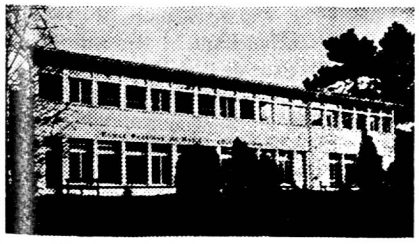

Devenez **INGÉNIEURS-TECHNICIENS-ÉLECTRONICIENS** par des études complètes en électronique, avec **formation pratique** indispensable, recommandées par l'industrie.
Renseignements et prospectus sur demande à la direction de l'école au **(021) 22 16 19.**
Admission chaque début de mois.

Quelques aspects de l'activité de l'AJEPS

(Association jurassienne d'éducation physique scolaire) durant l'année 1979

En une dizaine de séances, après avoir élaboré de nouveaux statuts, nous nous sommes penchés sur les buts que l'association devait atteindre. Nous en avons dégagé les points suivants:

1) Définir la conception et le rôle de l'éducation physique à l'école. Elaborer les lignes directrices d'un plan d'étude, en définissant des priorités. Revoir la formation des enseignants. Forcer l'application des lois fédérales. Etablir des normes architecturales propres au Jura.
2) Créer des sections locales actives.
3) Organiser des rencontres sportives pour les élèves des différentes écoles.
4) Soutenir la réalisation d'installations sportives.
5) Organiser des cours de perfectionnement pour les enseignants.
6) Veiller au maintien des subventions versées par l'Etat jusqu'alors.

M. Salomon, inspecteur scolaire d'éducation physique, a accepté de demander au gouvernement la création d'une commission, chargée d'élaborer un plan d'étude et de définir des normes architecturales. Malheureusement, aucune commission n'existe pour l'instant.

Jugeant le problème d'importance, nous avons défini quelques lignes directrices du rôle de l'éducation physique à l'école:

1) L'éducation physique doit partir de l'enfant et développer ses possibilités motrices, dans le but d'améliorer son comportement général (connaissance de son corps, aisance, expression...).
2) L'éducation physique doit être intégrée aux autres formes d'apprentissage scolaires et sociales.

Il serait donc nécessaire que la formation des enseignants tienne compte:

— des recherches actuelles dans ce domaine,
— des rapports existant entre l'éducation physique et l'environnement,
— des priorités situées bien au-delà de la compétition (qui n'est pas du ressort de l'école) et aboutissant à une véritable expression corporelle (au sens large).

Il est en outre nécessaire de réformer le plan d'étude au lycée, afin que les étudiants qui se destineront à l'Institut pédagogique puissent bénéficier d'une préparation adaptée aux exigences de l'enseignement.

Nous espérons vivement être soutenus dans nos activités par tous les enseignants que nous invitons chaleureusement à participer à notre assemblée générale qui aura lieu le 23 novembre 1979 à 20 heures, à la Crosse-de-Bâle à Glovelier.

ORDRE DU JOUR

1) Lecture des procès-verbaux.
2) Rapports.
3) Comptes 1979.
4) Acceptation des statuts.
5) Admissions et démissions.
6) Nominations.
7) Programme d'activités.
8) Budget et fixation des cotisations.
9) Discussion et adoption éventuelle des statuts de l'ASEP.
10) Divers.

Le comité

Rédacteur de la rubrique jurassienne:
Abel Babey, Pastourelles 17,
2800 Delémont. Tél. (066) 22 29 34.

JURA + JURA BERNOIS

Centre de perfectionnement

Cours et manifestations du mois de décembre 1979

1.15.3. **Cours de perfectionnement J+S ski alpin**, M. Michel Meyer, les 17 et 18 décembre à Mürren. 5.102.10. **Ski de fond** (IEP). MM. F. Léchot et M. Chaignat, les 15 et 16 décembre à Mont-Soleil.

JURA BERNOIS

Centre de perfectionnement

Cours et manifestations du mois de janvier 1980

1.7.1. **Mathématique: formation d'animateurs pour les 7e, 8e et 9e années — classes expérimentales** (CIM). MM. M. Ferrario, M. Guélat et A. Tschanz. Dès le 23 janvier à Tramelan. 3.3.1. **Mathématique: algèbre** (CIM). MM. M. Ferrario et G. Rubin. Dès le 16 janvier à Bienne. 3.5.1. **Français.** Dès janvier à Bienne. 4.3.11. **Mathématique: nouveau programme de 7e année** (CIM). MM. M. Guélat et D. Racle. Dès le 22 janvier à Biene. 4.3.12. **Mathématique: nouveau programme de 7e année** (CIM). MM. D. Racle et L. Schori. Dès le 17 janvier à Malleray. 4.3.13. **Mathématique: nouveau programme de 7e année** (CIM). MM. M. Guélat et A. Schiess. Dès le 17 janvier à Moutier. 4.3.14. **Mathématique: nouveau programe de 7e année** (CIM). MM. S. Chopart et J.-F. Paratte. Dès le 17 janvier à Tramelan. 4.4.1. **Français.** Dès janvier. 4.7.1. **Mathématique: nouveau programme de 7e année** (CIM). MM. M. Ferrario, C. Félix et M. Guélat. Dès le 24 janvier à Malleray. 4.9.1. **Mathématique: programme romand de 5e année** (CIM). MM. D. Racle et E. Treuthardt. Dès le 31 janvier à Bienne. 4.9.2. **Mathématique: programme romand de 6e année** (CIM). Mme M. Allemand et M. E. Adam. Dès le 31 janvier à Bienne. 4.9.3. **Mathématique: programme romand de 6e année** (CIM). Mme M. Allemand et M. E. Adam. Dès le 24 janvier à Bienne. 4.9.4. **Mathématique: programme romand de 6e année** (CIM). MM. E. Adam et F. Hurter. Dès le 17 janvier à Malleray. 5.4. **Jeux et manipulations mathématiques.** Mme C.-L. Jost. Dès le 21 janvier à Bienne. 5.8.1. **Musique.** Mme C. Stork. Dès le 25 janvier à Bienne. 5.29.1. **Peinture sur soie — technique du serti I** (USPM JB BR). Mme H. Mannhart de Lopez. Dès le 12 janvier à Bienne. 5.54.2. **Langue et littérature grecques.** M. R. Flückiger. Dès janvier à Moutier. 5.102.7. **Le minitramp à l'école** (AEPSJB). Le 12 janvier à Moutier. 5.102.10. **Ski alpin** (IEP). Du 2 au 6 janvier aux Crosets. 5.110.6. **Dessin: croquis rapides.** M. D. Wyss. Dès le 23 janvier à Bienne. 5.110.13. **Puzzles et constructions en bois.** Mme A. Moeckli. Dès le 30 janvier à Bienne. 5.111.2. **Gym — jazz — danse moderne (perfectionnement).** Mlle C. Burkhardt. Dès le 28 janvier à Tavannes. 5.111.5. **L'école et ses relations avec les parents et la population.** Université populaire. Dès le 23 janvier à Moutier.

Education physique et sport à l'école

Le corps enseignant du Jura bernois et de Bienne (fr.) est informé qu'il reste encore quelques places disponibles pour les cours d'hiver subventionnés suivants:

A. Ski de fond, les 15 et 16 décembre 1979 à Mont-Soleil.
B. Excursion à ski de fond, les 22 et 23 décembre 1979: les crêtes de Mont-Soleil.
C. Ski alpin, Les Crosets (VS), du 2 au 6 janvier 1980.

Pour les trois cours, les débutants sont acceptés.

Inscriptions: auprès de M. Henri Girod, inspecteur cantonal de l'EP et des sports, à 2533 Evilard.

Rédacteur de la rubrique du Jura bernois:
M. Yves Monnin, secrétaire-adjoint SEB, Brunngasse 16, 3011 BERNE.

FRIBOURG

Convocation

Les délégués de la SPF sont convoqués en assemblée générale ordinaire le **vendredi 7 décembre 1979, à 17 heures, Hôtel de la Fleur-de-Lys, Estavayer-le-Lac.**

ORDRE DU JOUR:

1. Procès-verbal de l'AD/SPF du 14 déc. 1978.
2. Comptes et rapport de vérification.
3. Budget et cotisation.
4. Rapport d'activité du comité cantonal («Educateur» N° 36).
5. Election d'un membre au comité.
6. Propositions du comité.
7. Exposé: Intégration d'éducation aux mass media à l'école primaire par M. Gérald Berger.
8. Propositions individuelles et des sections (à faire parvenir par écrit au domicile du président SPF jusqu'au 1er décembre 1979).
9. Divers.

Pour le comité:
Claude Oberson, président.

Rapport d'activité du comité cantonal 1978-1979

Introduction

Le rapport annuel a été rédigé à l'intention des délégués pour l'assemblée du 7 décembre. Sa publication offre l'avantage d'informer tous nos collègues. Nous avons tenté d'y consigner le plus complètement possible l'éventail des secteurs où la SPF a été appelée à jouer son rôle. Puisse la lecture de ce rapport contribuer à une compréhension toujours meilleure de l'importance de l'engagement des enseignants à tout ce qui gravite autour de l'école.

Sur le plan intérieur

1. Passage au cycle d'orientation

Ce sujet a fait récemment l'objet d'un rapport spécial qui contenait les détails du déroulement des faits (parution dans l'«Educateur» N° 34).

Le comité continuera de faire valoir avec conviction les positions clairement exprimées dans la consultation individuelle de mars 1979.

2. Centres de documentation et de recherche

16 mai 1979: Quatre membres du comité se rendent à Neuchâtel quérir des informations auprès du directeur de l'IRDP.

21 mai 1979: Rencontre avec le responsable du Centre fribourgeois de documentation.

12 juin 1979: Démarche écrite auprès du DIP en faveur d'une augmentation en personnel pour la documentation d'une part et en faveur d'un centre de recherche d'autre part.

Résultat: Le centre a pu engager une personne supplémentaire à plein temps. Le comité poursuit l'effort jusqu'à équipement suffisant.

Quant à la création d'un centre de recherche, le DIP pense qu'il serait préférable de mettre à disposition du corps enseignant d'une manière ponctuelle les moyens dont il a besoin (nouveaux moyens d'enseignement, problèmes particuliers étudiés et réglés par des commissions ad hoc, aide de professeurs de l'université).

Là encore le comité est attentif au fait que notre canton n'est jusqu'à présent pas équipé en la matière. Les solutions proposées pourraient certes constituer un pas appréciable.

3. Enseignement renouvelé du français

Le principe de cette réforme étant admis, la SPF a délégué Geneviève Raemy et Joseph Dorthe à la commission cantonale du plan d'introduction.

Le 1er février, 21 collègues ont participé au forum organisé par la SPF.

Marylène Collaud nous représente à la COROF (Commission romande d'observation du français). Avec elle, René Marty et Etienne Bard font partie de la COROF (Commission fribourgeoise...).

Le comité demande au DIP que tous les enseignants reçoivent le plus tôt possible une information générale tant sur le fond que sur la forme. Le «morceau» étant de taille, chaque enseignant est invité à se préoccuper du problème. Les publications de l'«Educateur» sont un précieux moyen d'information.

4. Initiation aux mass media

Le 22 janvier, M. Gérald Berger présentait au comité un projet d'intégration d'un cours d'initiation aux mass media dans les écoles primaires du canton de Fribourg.

Le bien-fondé du document a convaincu le comité.

5. Guide et plan d'études 1967

L'introduction de l'allemand prévue en 4P, la surcharge des anciens programmes ont justifié la création d'une commission chargée de réexaminer le contenu et les exigences des programmes pour les disciplines et les degrés non concernés encore par le plan d'études romand. Claudine Braillard, Charly Morand et Gérard Toffel y représentent la SPF.

6. Programme d'histoire 5P

La SPF a désigné Jean-François Noël, Jean Dévaud, Marius Mornod et Joseph Dorthe pour examiner un projet de thème, travail s'inspirant de la ligne définie par CIRCE II.

7. Examen des programmes romands

L'inexistence d'une commission pédagogique permanente à la SPF a conduit le comité à faire appel à des collègues de cas en cas. Pour Math 5P, nouvelle édition par exemple, la SPF se rallie au rapport établi par des collègues, en collaboration avec des inspecteurs scolaires.

8. Education permanente (EP/SPF)

Le mandat de cette commission est adopté; la première séance est convoquée pour le 21 novembre. Il est nécessaire que chaque section soit représentée dans cette équipe. La liaison avec l'EP/SPR est assurée par Françoise Rappaz et Nicole Gremaud.

9. Commission des statuts

Ces derniers datant de 1971, une mise à jour s'avère nécessaire. Le comité a chargé Michel Macheret, Charly Aeby et Herbert Wicht d'étudier ce dossier.

10. Certificat d'études

Un premier groupe de travail conduit par un délégué de l'instruction publique a préparé un nouveau code d'appréciation pour le premier trimestre de 1P. Une large consultation s'est faite auprès d'enseignantes de 1 et 2P en Gruyère, Sarine et à Fribourg. Nos déléguées étaient Bernadette Murith, Armande Singy et Anne-Marie Fassora.

Les 27 mars et 5 avril, Jacqueline Bourqui, Bernard Perritaz et le président ont collaboré à la mise à jour des autres pages.

11. Maîtresses de TA

Elles ont participé aux forums organisés par la SPR. Gabrielle Pfister travaille dans le groupe romand de refonte du programme 5 et 6P.

Le comité a entrepris les premières démarches en vue d'une affiliation de ces collègues sur le plan SPF.

12. Relations avec la SFPP

Bernard Perritaz ayant demandé à être déchargé de la représentation de la SPF au sein du comité de la SFPP, c'est Louis-Philippe Clerc qui le remplace. Le comité se préoccupe d'y faire admettre un membre de la Commission EP/SPF.

13. Relations avec les sections SPF

Elles sont naturellement établies par les membres du CC.

Le 22 octobre, le CC/SPF et les présidents des sections se sont rencontrés. Il fut question de plusieurs propositions en vue d'un renforcement de l'action SPF. L'atmosphère de confiance qu'on y décela laisse augurer d'un avenir où la SPF ne pourra que mieux répondre aux vœux de nos collègues.

Les sections de la Glâne et des maîtresses enfantines ont invité le président à leur assemblée annuelle.

14. Relations avec le DIP

Outre les échanges de correspondance, une délégation a rencontré M. Cottier le 1er février 1979 au sujet de l'allégement d'horaire du président. Résultat: un demi-jour par semaine comme par le passé, congés nécessaires et prise en charge des frais de secrétariat pour les travaux relatifs à la pédagogie. C'est une contribution appréciable. Il y aura lieu toutefois de revoir le problème au moment où le volume des affaires dépassera la limite.

15. Relations avec la conférence des inspecteurs scolaires

Il y eut deux rencontres: les 26 janvier et 31 août. Les sujets abordés portèrent sur le projet d'initiation aux mass media, les moyens complémentaires d'enseignement pour les classes à degrés multiples, les commissions COROF et COFOF, le réexamen des programmes non coordonnés, le recyclage de français, le centre de documentation (et de recherche), l'environnement en 3 P, l'appui pédagogique, le passage au CO.

La collaboration avec la conférence des inspecteurs est nécessaire.

16. Relations avec l'association cantonale

Une rencontre a eu lieu le 24 avril; elle réunissait les deux comités; objet: le passage au CO.

Une certaine coordination entre les deux sociétés est nécessaire, il existe des situations où le «pédagogique» et le «syndical» sont liés.

17. Effectif

La SPF compte actuellement 516 membres. Cela représente le 80% des enseignants primaires. Notons que les maîtresses enfantines sont affiliées à 38,5% à la SPF.

Si l'on peut se réjouir d'une part de cette belle majorité d'enseignants engagés, il convient de déplorer d'autre part le fait qu'un nombre encore trop grand de collègues restent au dehors.

Tous les collègues devraient contribuer à l'édification d'une SPF forte tant par leur caution morale que financière. La société déploie des efforts qui concernent tout le monde.

18. Le comité cantonal

Nous avons compris le désir de notre secrétaire, Mlle Yvonne Steinauer, de jouir pleinement de sa retraite. Après huit années de fidélité, le comité lui exprime sa vive reconnaissance pour sa collaboration efficace et dévouée. L'AD lui dira ses remerciements.

Bernard Bugnon, représentant de la Veveyse, nous a quittés pour des raisons bien explicables de surcharge de travail. Collègue dont les avis éclairés ont servi la SPF. il nous a aidés durant quatre ans. Il est remplacé par Bernard Currat à qui nous souhaitons la bienvenue.

Le comité s'est réuni une fois par quinzaine en moyenne, après la classe. Il faut ajouter à cela plusieurs prestations d'ensemble ou de délégations.

Le président relève la franchise et le taux de dévouement de tous les collègues du comité; un merci à la rédactrice de l'«Educateur» et au caissier.

La formation actuelle se présente ainsi:

Président:	Claude Oberson	
Membres:	Myriam Repond-Sapin	FR-V
	Béatrice Mollard-Bugnon	ENF
	Danièle Corboud	BR
	Jean-François Noël	GL
	Louis-philippe Clerc	GR
	Michel Macheret	SA
	Bernard Currat	VE
	Lucienne Kaiser, rédactrice	
	Bernard Perritaz, caissier	

Avec la SPR

19. CC/SPR

Myriam Repond, Danièle Corboud et le président en font partie; plus le président au bureau exécutif.

L'«Educateur» nous renseignant régulièrement au sujet des activités de la SPR, nous vous recommandons de vous y référer. Il est cependant utile de souligner l'importance et l'efficacité déployée par la société faîtière.

La SPR a édité une brochure d'information que tous les enseignants recevront dans le courant de l'année.

20. Commissions SPR

Les plus en vue actuellement sont: celle du statut de l'enseignant. Formée à partir du Congrès de Fribourg, cette organisation rendra de précieux services aux sections cantonales.

Celle de l'EP déjà citée et dont le rapport pour l'introduction du français constitue une référence de valeur.

21. Forums TA et enseignement ménager

La SPR a suscité trois forums pour chacun de ces secteurs d'enseignement. Les besoins et les difficultés rencontrés ont abouti à des revendications précises auxquelles la SPR donnera suite.

Coordination romande

22. Conférence des chefs de service

Les chefs de service de l'enseignement primaire (CSI) rencontrent chaque fois qu'il est utile les présidents des sections cantonales conduits par M. Jean-Jacques Maspéro, président de la SPR.

23. CIRCE

Les programmes 5 et 6 P élaborés par CIRCE II ont été approuvés par la Conférence des chefs de départements (CDIP). L'introduction de ces pédagogies renouvelées exigera une concertation des milieux intéressés. Cette démarche requiert toute la vigilance des responsables des sociétés d'enseignants.

Des enseignants primaires ont été admis à CIRCE III. Ce n'est que réciprocité par rapport à CIRCE II.

Bernard Bugnon représente la SPF à la commission plénière, Cécile Berger à la sous-commission du français et Pierre Dessibourg à celle de l'histoire.

24. Allemand

L'équipe chargée de l'élaboration de la méthode est au travail. Il existe une commission de référence dont fait partie Jean-Marie Beaud.

25. Français

Un dispositif nouveau et impressionnant se met en place pour l'observation de l'introduction de cette pédagogie renouvelée; c'est COROF.

L'IRDP pilote le convoi; notre canton se doit d'assurer le répondant grâce à la situation décrite au point 3.

26. SIPRI

Cette analyse de la situation de l'école primaire s'étend à toute la Suisse. Nous serons sollicités en temps opportun. Des désignations sont déjà en cours.

27. Commission romande des moyens d'enseignement pour les classes à cours multiples

L'organisme est en place; ses conclusions seront utiles à bon nombre de collègues chez nous. André Ducry y travaille.

Conclusion

Un lecteur attentif ou pointilleux saurait sans doute déceler des carences dans ce rapport. Qu'il ait l'indulgence d'admettre que les faces essentielles seules y sont évoquées. Il existe bien entendu des faits, des noms qui immanquablement tombent sous silence; nous signaler amicalement un oubli serait un geste apprécié.

Le comité rend hommage à tous ceux qui, à quelque titre que ce soit, apportent leur appui constructif à la bonne marche de la Société pédagogique fribourgeoise.

Pour le comité SPF:
Claude Oberson, président

ATELIER DE PEINTURE

L'éducation créatrice

Un des buts de cette éducation est de reconnaître et de favoriser la richesse créatrice qui est en chacun de nous.

Lorsque le tout petit enfant prend un crayon et se met à dessiner, sa main trace toute seule et c'est sans l'aide de personne que, du gribouillage primitif naissent imperceptiblement les premières formes. Petit à petit ces formes évoluent, au rythme de l'enfant, et l'on est souvent émerveillé face à cet élan créateur, comme s'il s'agissait d'un fait exceptionnel, typique d'une activité particulière et d'un âge tendre.

Et pourtant, même s'il est difficile d'admettre dans l'enfant l'existence d'une richesse que ni ses parents, ni ses maîtres n'ont contribué à constituer, cet élan créateur n'est pas une exception dans son développement. Il en est même une des bases. Cet élan vient de l'intérieur (bien que ce soient les conditions extérieures qui permettent son bon fonctionnement) et c'est sans leçon ni promesse de récompense que l'enfant fait, de lui-même, ses principales acquisitions.

L'atelier propose un climat qui favorise ce développement. Le contenu des peintures ne fait l'objet d'aucune intervention ni interprétation, car ce qui s'y dépose fait partie de l'intimité de l'être et ne concerne que lui-même.

Chacun peut y peindre ce qui lui plaît, mais pas «n'importe comment». C'est, par exemple, en portant attention à la manière de se servir du pinceau que, petit à petit, la main, puis tout le corps seront amenés à prendre de l'amplitude et que les gestes deviendront plus assurés. L'attention portée à l'utilisation de la technique se reporte aussi sur la manière de vivre en groupe. Comme le matériel est collectif, on en prend soin pour pouvoir retrouver les outils en bon état, après s'en être servi. Respecter le matériel conduira chacun à avoir du respect pour les autres et envers son propre travail.

Les personnes de tous âges ont accès à cette activité, si bien qu'un «petit» y a autant sa place qu'un «grand». L'individu à l'atelier n'est pas plus intelligent ou moins «doué» qu'un autre, ce qu'il peint n'est pas plus beau ou moins «artistique», mais **différent**. D'accepter et de reconnaître cette différence, voilà qui est possible dans ce lieu où n'existe ni la compétition, ni le jugement de valeur. Chacun est accepté comme il est, et celui qui a un handicap y est aussi accueilli. Le groupe ainsi formé engendre un grand dynamisme.

Le climat qui émane de cet espace, le comportement de la praticienne font que, au fur et à mesure des séances, la personne pourra se laisser aller à s'appuyer sur ce qui est en elle. Chacun s'habitue à se concentrer sur ce qu'il fait et à fournir un effort continu pour la même activité: il découvre ses capacités propres, son rythme propre. Il acquiert un goût pour le travail bien fait, du respect pour les personnes et les choses, la confiance en soi, la tolérance, l'humour... De ce potentiel créateur (qu'elle ne soupçonnait peut-être pas), la personne en retire une grande force intérieure et beaucoup de plaisir.

La peinture, comme le mouvement ou la musique, est une forme d'expression tout à fait autre que la parole; elle ne la complète pas, ne l'illustre pas, elle est d'une autre nature, un langage en soi.

L'éducation créatrice repose sur une longue expérience pratique, commencée à Paris par Arno Stern, voilà bientôt trente ans. Chaque praticienne n'applique pas de «méthode Arno Stern», mais s'inspire de

lui en s'appuyant sur son expérience et en reconnaissant les bases essentielles de cette activité. Le «caractère» de l'atelier dépendra donc de la personnalité de chaque praticienne.

La praticienne (hélas il n'y a pour ainsi dire pas de praticien!) est là en quelque sorte pour «régler la circulation», pour que la séance se déroule le mieux possible. Elle est patiente, disponible, attentive aux besoins de chacun, tout en participant aux discussions, aux rires et aux silences. Sa présence est neutre, c'est-à-dire qu'elle est à l'écoute de l'autre sans faire référence à ses propres valeurs, désirs ou craintes. Elle accepte la personnalité de chacun sans chercher à la changer et n'entretient pas la dépendance. Il s'agit pour elle de rester lucide, ouverte, souple.

Par expérience, je dirais que la praticienne est souvent remise en question par ceux qui peignent, et inversément. De ce fait il y a un échange, une stimulation basée sur la confiance réciproque, qui réveille un sentiment de vie intense.

En venant peindre à l'atelier une heure et demie chaque semaine, l'être est valorisé pour ce qu'il **est** à chaque instant et non pour les connaissances qu'on lui a enseignées. Donc nous, nous essayons de vivre harmonieusement les uns avec les autres et chacun avec soi-même.

★★★★★★★★★★★★★★★★★★★

Un tel atelier existe à Fribourg à la route de Villars 9, ainsi que dans les principales villes de Suisse romande. Pour tous renseignements vous pouvez téléphoner au 021/23 54 28.

★★★★★★★★★★★★★★★★★★★

Rédactrice de la rubrique fribourgeoise:
Mme Lucienne Kaeser, rue des Alpes 28, **1700 Fribourg.** Tél. (037) 22 16 15.

VALAIS

Le système scolaire danois

L'école primaire

Obligation

L'école primaire publique comporte l'année préscolaire facultative pour les enfants âgés de 5 à 6 ans, un enseignement obligatoire de 9 ans et une dixième année facultative.

Buts

Elle a pour mission, en collaboration avec les parents:

— de donner aux élèves la possibilité d'acquérir des connaissances, des aptitudes, des méthodes de travail et des formes d'expression contribuant au développement de chaque élève sous tous les rapports;
— de créer, dans toutes ses activités, des possibilités d'expériences et de travail personnel, incitant l'élève à apprendre davantage, à déployer son imagination et à exercer sa faculté de jugement de manière indépendante;
— de préparer les élèves à participer à la vie et à l'organisation d'une société démocratique; l'enseignement et toute la vie quotidienne de l'école doivent donc être basés sur la liberté démocratique.

Structure

L'école primaire est unifiée, les élèves restent en principe ensemble dans leur classe originelle durant toute leur scolarité.

Dans les 8e, 9e et 10e années, une option s'impose cependant aux élèves qui ont à choisir entre des cours différents en vue de poursuivre leurs études.

Les classes sont alors divisées en deux.

Durée

L'année scolaire commence la deuxième semaine du mois d'août et a normalement une durée de 200 jours. Les samedis et dimanches sont libres. Le nombre d'heures d'enseignement ne doit jamais dépasser 20 heures par semaine pour les plus jeunes enfants et 34 heures pour les plus âgés.

Enseignement spécial

Outre l'enseignement normal, l'école donne un enseignement spécial aux enfants qui ont des difficultés particulières (par exemple des problèmes émotionnels, peine à apprendre ou à s'adapter...). Dans ce but, les premières classes ont en principe deux maîtres et chaque école dispose d'un psychologue. Les élèves ne redoublent pas.

Notation et examens

Il ne peut être donné de notes de la première à la 7e année, mais l'école est tenue d'informer régulièrement les parents. Dans les 8e, 9e et 10e années, des notes peuvent être données si les parents et la commission scolaire le désirent. Il n'y a pas d'examen obligatoire, mais dans les 8e, 9e et 10e années, les élèves passent, dans certaines matières, un examen contrôlé par l'Etat, examen de sortie de l'école primaire.

Lorsque l'élève a terminé ses classes, il reçoit un certificat de fin d'étude indiquant les matières étudiées et pour chacune le niveau atteint ainsi que les dernières notes et les résultats des examens réussis.

Administration sur le plan local

L'école est placée sous l'administration de la Municipalité. Le conseil municipal est conseillé par:

— **la commission scolaire** composée en général de 6 membres de la Municipalité et de 5 parents. Elle présente un plan de répartition administrative des écoles de la commune et des programmes d'enseignement;
— **le comité scolaire** qui comprend 2 à 4 représentants des parents et un représentant du Conseil municipal. Il s'occupe d'une seule école. Il est surtout un instrument de collaboration entre l'école et les parents.

Financement

La majeure partie des dépenses sont couvertes par les Municipalités qui sont subventionnées par l'Etat. Celui-ci accorde aux autorités municipales des subventions générales qu'elles ont le droit d'utiliser comme elles le jugent bon.

Le lycée

Il est possible d'entrer au lycée après la 9e année de scolarité. L'élève doit avoir réussi l'examen de sortie de l'école primaire dans quelques matières déterminées: danois/mathématique pour les deux sections du lycée; anglais, allemand et latin pour la section latin-langues; physique/chimie pour la section mathématiques-sciences. Le cycle d'études du lycée s'étend sur 3 ans qui se terminent par un examen écrit et oral équivalant au baccalauréat.

L'examen préparatoire supérieur

Il est destiné aux personnes ayant eu un travail pratique pendant quelques années, mais désirant continuer leurs études.

Le cycle d'études préparant à cet examen s'étend sur deux ans et comporte plusieurs matières obligatoires. L'examen préparatoire supérieur peut aussi se passer matière par matière en suivant des cours donnés soit le jour, soit le soir.

Le baccalauréat comme l'examen préparatoire supérieur donnent à l'élève le droit d'être admis à l'Université, mais seulement dans la mesure où il y a suffisamment de place.

Ecoles privées

Au niveau de l'école primaire les écoles privées représentent le 11 % du nombre des écoles communales. Elles sont dues généralement à l'initiative de parents ou de professeurs. Elles sont subventionnées à 70 %.

Préparation à la vie professionnelle

— **L'apprentissage.** Il ne peut commencer qu'après les 9 années de scolarité obligatoire. Un contrat est établi entre l'apprenti et son patron. La formation comprend un enseignement théorique et pratique dans une école professionnelle et une formation pratique chez le patron.

— **L'enseignement professionnel de base.** Il n'y a pas de contrat d'apprentissage, on pose sa candidature à une école professionnelle. La première année de formation est commune pour tous les élèves d'une même branche. Dès la deuxième année les élèves se mettent en quête d'une place de stage. Cette seconde partie de la formation, qui peut durer 3 ans, se déroule alternativement à l'école et en stage.

Les populaires supérieures

Il y a dans le pays plus de 80 écoles de ce genre. On y est admis pour 5 ou 10 mois à partir de 18 ans sans limite d'âge. Ces écoles permettent aux jeunes et aux moins jeunes de s'arrêter pour un temps de réflexion en suivant des cours pouvant aller par exemple de l'économie au modelage.

(Renseignements tirés des documents remis aux participants lors du voyage d'étude entrepris par des enseignants valaisans.)

Rapport d'activité de la Commission des intérêts matériels 1978-1979

M. Gaspard Fournier, président
M. Michel Pralong, vice-président
Mme Marie-Madeleine Milhit, secrétaire
M. Daniel Pralong, représentant du Comité cantonal
Mme Marielle Métroz
Mlle Marie-Claude Hauser
M. Georges Jacquérioz
M. Etienne Vouilloz
M. Antoine Mudry
M. Georges Moulin

La Commission des intérêts matériels commence cette année une nouvelle période. Près de la moitié des membres ont été renouvelés et il a fallu avant tout que la commission apprenne à se connaître et que les nouveaux se familiarisent avec les problèmes traités précédemment. Certains sujets ont donc été repris avant que d'autres problèmes puissent être abordés. Ont notamment retenu l'attention de la CIM cette année:

1. Le marché de l'emploi
2. Le travail à temps partiel
3. La semaine de neuf demi-journées
4. L'assurance des enseignants
5. La Caisse de retraite des enseignants
6. La situation financière de la SPVal

1. LE MARCHÉ DE L'EMPLOI

Les premières mesures prises par le Conseil d'Etat sur la base des propositions faites par la «Commission chargée d'étudier les conséquences d'une pléthore éventuelle d'enseignants en vue d'en prévenir les effets» se sont révélées efficaces puisque la situation du marché de l'emploi est demeurée semblable à celle de la rentrée 1977 et plus satisfaisante que ce que toutes les prévisions pouvaient le laisser craindre.

Pourtant, la situation du marché de l'emploi à la rentrée 1979/1980 est plus préoccupante. Les mesures proposées par la commission susmentionnée réservées par le Conseil d'Etat pour une période plus critique devraient dès maintenant être étudiées soigneusement pour que leur application puisse être décidée et mise en vigueur dans un délai très bref.

Il serait souhaitable aussi que *tous* les jeunes enseignants prennent conscience des efforts faits en leur faveur. Il est malheureux de constater que les 25 postes obtenus dans le canton de Vaud par la SPVal n'aient pas été utilisés pleinement puisque 17 candidatures seulement ont été enregistrées. Cela ne facilitera certainement pas les négociations futures. Les efforts maladroits de certaines communes pour fournir une place à leurs ressortissants, parfois au détriment de personnes dont elles ont eu besoin pendant longtemps présentent également des conséquences néfastes: certains jeunes, encouragés à croire qu'ils ont droit à une place tout près de chez eux, refusent de se déplacer pour trouver du travail et c'est regrettable. Dans la situation actuelle, tous les intéressés doivent consentir à des efforts: l'employeur, l'association professionnelle et le candidat à un emploi. Si tous œuvrent ensemble, la situation peut s'améliorer rapidement.

2. LE TRAVAIL À TEMPS PARTIEL

L'année passée, la Commission pédagogique et la Commission des intérêts matériels avaient déposé auprès du Comité cantonal un rapport concernant le travail à temps partiel. Les deux rapports aboutissaient à des conclusions assez semblables: le travail à temps partiel ne peut être une réussite que si de nombreuses conditions sont réunies, c'est pourquoi une généralisation de ce mode de faire n'est guère envisageable bien que la possibilité n'en doive pas être refusée lorsque les conditions sont réunies. A la suite de ces rapports, le Comité cantonal a longuement délibéré et, devant l'importance de la décision à prendre, a décidé d'entreprendre une consultation à l'intention de tous les enseignants. Ce questionnaire, après avoir été soumis au Comité cantonal, vous parviendra dans le courant de septembre. Nous osons espérer que la mise en route de l'année scolaire ne vous empêchera pas de nous communiquer nombreux votre avis et vos remarques!

3. LA SEMAINE DE NEUF DEMI-JOURNÉES

Ce sujet avait également fait l'objet d'un rapport de la CP et d'un rapport intermédiaire de la CIM l'an passé. La CIM avait également préparé un questionnaire à soumettre à tous les enseignants à l'occasion des assemblées de districts. Certaines questions qui auraient peut-être nécessité un commentaire ont parfois été mal comprises mais le dépouillement des réponses a permis de préparer un rapport qui sera transmis en septembre au Comité cantonal. Grâce à une participation très nombreuse, pour laquelle je vous félicite, ce rapport sera le reflet de la volonté de la grande majorité du corps enseignant valaisan. Une participation aussi massive encouragera votre comité et lui permettra de représenter devant l'autorité les désirs des enseignants valaisans.

4. L'ASSURANCE DES ENSEIGNANTS

Au début de l'exercice, la CIM recevait mandat du Comité cantonal d'étudier la possibilité d'introduire pour la SPVal un contrat collectif

d'assurance. Dans un premier temps, la CIM s'est attachée à étudier la situation actuelle. Elle a présenté au Comité cantonal un rapport intermédiaire qui était en fait un bilan de ce qui existait. Ce rapport ayant paru dans le N° 10 de l'Ecole valaisanne de juin 1979, nous n'y reviendrons pas sinon pour inviter nos collègues à conserver ce document qui leur permettra peut-être de revoir leurs assurances en connaissant leur couverture, évitant ainsi la surassurance.

A la suite de ce rapport, le Comité cantonal a suivi les propositions de la CIM: continuer les démarches dans le domaine des frais médicaux et pharmaceutiques. Les membres de la CIM ont donc contacté diverses assurances en leur demandant des propositions de contrat-type. Les risques couverts par ces contrats-types se sont révélés si différents d'une compagnie à l'autre que toute comparaison objective se révéla impossible. La CIM a donc décidé d'établir son propre contrat-type suivant les besoins déterminés dans la première étape et de demander aux assurances des propositions de tarif sur la base du contrat établi. Dans le courant de l'automne, cet appel d'offres sera lancé et les renseignements vous seront transmis dès que les travaux seront achevés.

5. LA CAISSE DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS

L'introduction d'assemblées de district séparées pour les différents ordres d'enseignement a rendu difficile le respect des statuts de la CR notamment en ce qui concerne la nomination des délégués et des comités de districts de la CR. Dans plusieurs districts, cette difficulté a rendu la situation peu claire et a placé les comités CR de ces districts dans l'incapacité de remplir leurs tâches. Préoccupé par cet état de fait, le Comité cantonal a chargé la CIM de se pencher sur le problème de la CR. Sans vouloir empiéter sur les attributions de personne, la CIM a tout d'abord étudié les couvertures offertes par la CR en cas d'invalidité ou de décès d'un assuré. Ces renseignements figurent dans le numéro précité de l'Ecole valaisanne. Nous profitons de l'occasion qui nous est offerte de remercier M. Adalbert Chastonay de la disponibilité dont il a fait preuve pour fournir à la CIM les renseignements nécessaires. Dans le même numéro de l'Ecole valaisanne figurait également un tableau indiquant la charge supplémentaire incombant à un enseignant à temps partiel pour demeurer assuré à plein à la caisse de retraite.

Dans une deuxième étape, la CIM a essayé d'étudier la situation de la CR et les possibilités d'améliorer les prestations aux membres. Cette étude a été grandement facilitée par les documents fournis par M. Pierre Fauchère que nous remercions et félicitons pour son travail très fouillé. De cette étude, la CIM a tiré un certain nombre de conclusions:

a) Le risque de surassurance tel que défini par les directives fédérales actuelles n'existe pas et il serait possible de supprimer le montant de coordination.
b) Il devient possible d'envisager l'introduction d'une retraite avancée à la carte.
c) Certaines dispositions introduisant une discrimination entre pensionnées et pensionnés doivent disparaître des statuts.
d) Les notions de prestations entre ...% minimum et ...% maximum (selon appréciation du comité de gestion) doivent disparaître au profit de droits et d'obligations déterminés avec précision.
e) Les prestations en faveur des invalides célibataires doivent être améliorées.

Une première réalisation, demandée en son temps par la CIM/SPVal, s'est concrétisée récemment par l'envoi à tous les sociétaires d'une fiche de situation personnelle. La préoccupation première de la CIM/SPVal demeure l'introduction d'une retraite avancée souple qui, tout en répondant au vœu de nombreux enseignants, serait susceptible d'apporter un remède sensiblement efficace à la pléthore d'enseignants primaires qui commence à devenir aiguë. Des propositions en ce sens seront d'ailleurs renouvelées à la prochaine assemblée des délégués de la CR.

6. LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA SPVal

Les charges toujours plus nombreuses qui incombent à la SPVal, la nécessité d'envisager une augmentation sérieuse des frais occasionnés par la défense des collègues, le souci de dédommager équitablement ceux qui consacrent une bonne partie de leur temps libre à la bonne marche de notre association ont poussé le Comité cantonal à demander à la CIM de revoir la situation financière à long terme de la SPVal. Le manque de temps contraint la CIM à différer son rapport à l'AD de l'année prochaine. Nous espérons toutefois que nos collègues prennent d'ores et déjà conscience de l'évolution inexorable de nos besoins pour que les conclusions, prévisibles hélas, de la CIM puissent être suivies par l'ensemble de nos collègues à l'AD de 1980. Ce n'est que si vous lui en fournissez les moyens que votre association pourra poursuivre efficacement ses tâches sans que les «comitards» en plus de leur temps ne doivent sacrifier de leur argent, ce qui ne pourrait que décourager les bonnes volontés qui deviennent déjà de plus en plus rares.

7. REMERCIEMENTS

Nous nous en voudrions de terminer ce rapport sans remercier ceux qui tout au long de l'année ont facilité notre travail. Un merci tout d'abord aux membres de la Commission qui, tout au long de l'année, n'ont ménagé ni leur temps ni leur peine pour que l'étude des sujets à traiter puisse se faire de la manière la plus profitable possible. Que leur bonne volonté ne se décourage pas et que les problèmes nouveaux qui ne vont pas manquer de surgir puissent être abordés avec le même sérieux, teinté de bonne humeur, qui a été de règle tout au long de l'année. Merci également au Département de l'instruction publique et en particulier au Service de l'enseignement primaire où nous avons toujours trouvé courtoisie, disponibilité, esprit de collaboration. Merci encore à la FMEF et en particulier à son secrétaire fédératif M. Erasme Pitteloud dont la tâche, particulièrement difficile en ces temps d'économie, n'en est que plus importante. Merci enfin au Comité cantonal qui nous a prodigué tout au long de l'année ses encouragements, sa compréhension, ses conseils. Son aide nous fut précieuse et nous espérons pouvoir en profiter tout autant pour le prochain exercice.

Le président:
Gaspard Fournier

La secrétaire:
M.-Madeleine Mihit-Luy

Rédactrice de la rubrique valaisanne:
M^me^Marie-Noëlle Perrin, La Jeurna,
1871 CHOEX. Tél.: (025) 71 45 64

DIVERS

Service de placements SPR

Grèce. Place disponible pour une jeune fille à Athènes. Bonnes notions d'allemand souhaitées.

Cours de langues en tous temps en **Angleterre** et en **Allemagne.** On peut déjà réserver pour l'été 1980.

Autriche. Jeune fille demandée à Vienne.

Allemagne. Id. à Francfort.

André Pulfer
1802 Corseaux

GENÈVE - VAUD...

Suppression du samedi matin scolaire

(Voir article en page 1039, «Educateur» N° 34/79)

Qui dit que l'«Educateur» n'est pas lu? Beaucoup d'éteignoirs! Car en fait il suffit qu'une situation cantonale, liée à un contexte très particulier, pour donner **apparemment** l'impression d'une divergence entre enseignants romands, pour que surgissent des réactions «musclées».

L'article signé Eliane Longet et André Richert (cf. «Educateur» N° 34/79, p. 1039), à première lecture, va à l'encontre des démarches de nos collègues vaudois.

Que ceux qui se réjouiraient de voir les enseignants romands s'entredéchirer se rassurent! Il n'en est rien; il suffit de remettre l'église au milieu du village.

Horaire hebdomadaire des élèves vaudois et genevois

Actuellement dans le canton de Vaud les enfants ont un horaire lourd: 10 demi-journées réparties avec un demi-jour de congé le mercredi après-midi.

Nos collègues vaudois mènent une lutte de longue haleine pour faire admettre la réduction à neuf demi-journées. De nombreux chausse-trapes agrémentent leur chemin! Et pourtant il y va de la santé des enfants comme de la simple équité: tous les élèves romands sont astreints au même plan d'études alors qu'ils le réalisent avec une dotation horaire différente.

A Genève la semaine de neuf demi-journées est en vigueur depuis longtemps (année 1945 ou 1946 environ). La coutume du jeudi de congé héritée de l'école française est implantée très profondément dans les habitudes genevoises. Le jeudi, c'est sacré, c'est pour beaucoup **le** jour des enfants.

En automne 1978 survient l'initiative du journal «Genève Home Information» (distribué gratuitement dans tous les ménages) demandant la suppression du samedi matin scolaire. Cette démarche se garde bien de donner des indications sur les modalités d'organisation de l'horaire:

— faut-il transférer le samedi matin sur le mercredi?
— faut-il répartir le temps de travail scolaire sur quatre jours?

Rappelons qu'en l'état, les enseignants genevois se sont prononcés pour le statu quo, soit l'horaire de neuf demi-journées maintenant le jour de congé entier en milieu de semaine.

Le contexte genevois est celui d'un canton-ville, assez différent probablement des autres cantons romands. Comparaison n'est pas raison...

Tous nous voulons un horaire hebdomadaire scolaire qui corresponde à l'environnement social, au vécu de nos élèves. Il comportera forcément des variantes selon que l'on envisage l'école dans un village valaisan ou dans une ville industrielle moyenne.

Qu'on ne s'y trompe donc pas: les enseignants romands veulent avant tout un horaire adapté aux conditions de vie de leurs élèves.

LU.

CANTON DE VAUD

Brevet pour l'enseignement de la musique

Un cours en vue de l'obtention du brevet pour l'enseignement de la musique débutera en automne 1980.

Conformément au règlement, les candidats à l'examen d'admission doivent être porteurs du brevet vaudois d'instituteur ou d'institutrice, d'une maturité fédérale, d'un baccalauréat vaudois, d'un diplôme de culture générale ou d'un titre jugé équivalent par le département.

Les intéressés peuvent obtenir les renseignements auprès du Service de la formation et de la recherche pédagogiques, tél. 021/44 31 97. Les inscriptions devront lui être remises pour **le 31 décembre 1979.**

Une séance d'information sera organisée en janvier 1980 à l'intention des candidats inscrits.

Département de l'instruction publique
et des cultes
Service de la formation et de la
recherche pédagogiques
Case postale - 1001 **Lausanne**

ECODIA S.A.
1022 Chavannes

OFFRES DU MOIS:

USA, old America, 12 diapositives: Fr. 19.80
USA, grandes villes, 12 diapositives: Fr. 19.80
USA, sous-sol, industries, 12 diapositives: Fr. 19.80
LES 3 SÉRIES, seulement Fr. 50.—

10 feutres vides: Fr. 5.45

RECHARGES POUR FEUTRES, 12 couleurs: Fr. 25.50

La ville de Lucerne accueille des écoles et groupes de jeunes à des prix raisonnables, dans ses
Maisons de vacances (pension).
Ces maisons bien installées (50 à 60 places) sont à
LANGWIES près d'Arosa et
BUERCHEN en dessus de Viège en Valais
Renseignements auprès le Rektorat der Oberstufe, Museggstrasse 23, 6004 Lucerne, Tél. (041) 22 63 33

LES MOSSES

Chalet de 30 à 100 lits à louer.

Libre décembre 1979 et du 7 au 12 janvier 1980, du 17 au 23 mars 1980; dès le 21 avril 1980.

Tél. (021) 39 39 09

La DIRECTION DES ÉCOLES ASA/Vaud (enseignement spécialisé) met au concours le poste de

responsable de son école de Payerne

Titre souhaité: brevet du Séminaire cantonal de l'enseignement spécialisé (Vaud) ou formation jugée équivalente.

La préférence pourrait être donnée à un maître ayant des aptitudes manuelles (capable d'assumer l'atelier quelques heures par semaine).

Entrée en fonction: à convenir.

Le cahier des charges peut être obtenu auprès de la direction des Ecoles.

Faire offres manuscrites avec curriculum vitae à la: DIRECTION DES ÉCOLES ASA, avenue de Verdeil 11, case postale N° 1, 1000 **Lausanne** 5, à l'intention de M. Georges Nicolet, directeur.

de la nutrition des plantes et de la fumure

Petit manuel illustré pour tous ceux qui aiment et qui soignent les fleurs et les plantes, et qui en jouissent — une documentation adéquate pour votre enseignement!
Commandez cette brochure au moyen du bon ci-dessous. Nous vous procurerons volontiers et **gratuitement** le nombre que vous désirez recevoir. (Vous pouvez obtenir aussi un **plus grand nombre**.)

BON pour l'ABC de la nutrition des plantes et de la fumure.

Nombre d'exemplaires désiré: ..... en français
..... en allemand

Nom et prénom: _____

Ecole: _____

Rue: _____

N° postal/localité: _____

A adresser à: **LONZA S.A.,** Dép. CAPR, case postale, **4002 Bâle.**

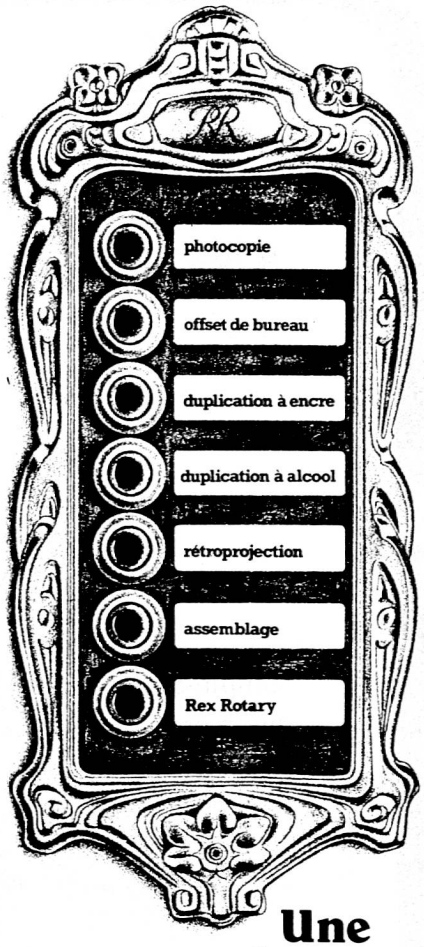

Une pression sur le dernier bouton suffit.

Rex•Rotary
Systèmes d'impression et de copie pour bureau

Weltpoststrasse 21, 3000 Bern 15
Tel. 031 43 52 52

Aarau	Tel. 064-22 77 37	**Lugano**	Tel. 091-51 88 32
Basel	Tel. 061-35 97 10	**Luzern**	Tel. 041-23 47 86
Maienfeld	Tel. 085-9 29 17	**Hauterive**	Tel. 038-33 14 15
Fribourg	Tel. 037-22 03 21	**St. Gallen**	Tel. 071-23 36 55
Genève	Tel. 022-44 19 20	**Sierre**	Tel. 027-55 17 34
Lausanne	Tel. 021-22 37 13	**Zürich**	Tel. 01-64 25 22

éducateur

Chers enseignants,

Prouvez l'estime que vous portez à votre journal en offrant un

ABONNEMENT-CADEAU à un ami.

Pour un prix modique, vous êtes sûrs de faire plaisir.

l'éducateur

compte beaucoup de lecteurs de «seconde main» qui le lisent souvent en salle des maîtres. Ces lecteurs sont parfois déçus de ne plus trouver les articles les plus intéressants parce qu'ils ont été arrachés... Nous vous disons : « N'attendez plus, donnez-leur la satisfaction de recevoir chez eux LEUR journal « ÉDUCATEUR ».

Abonnement « ÉDUCATEUR » à Fr. 38.—

07810
BIBLIOTHEQUE NATIONALE
SUISSE
15, HALLWYLSTRASSE
3003 BERNE

J. A.
1820 Montreux 1

Imprimerie CORBAZ S.A.
Service des abonnements « ÉDUCATEUR »
Av. des Planches 22
1820 **MONTREUX** - CCP 18 - 379

ENVOYEZ CE **COUPON**

Abonnement « ÉDUCATEUR » à Fr. 38.—

De la part de :

Nom : ..... Prénom : .....

Rue : ..... Localité : .....

Cet abonnement est offert à :

Nom : ..... Prénom : .....

Rue : ..... Localité : .....

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux